

Plan Local d'Urbanisme

Hugleville-en-Caux

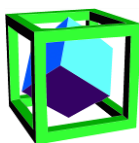


Annexe sanitaire

Arrêté par le conseil communautaire le 2 décembre 2025

Perspectives

Chargé
d'études



Gauvain ALEXANDRE Urbaniste
5, Impasse du Coquetier
76116 Martainville-Epreville

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les habitants de Hugleville-en-Caux sont alimentés en eau potable par les forages situés sur les communes de :

■ **Anceaumeville pour le village de Grosfy au sud du territoire communal**

Le service est assuré en régie par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la région de Sierville. Il dessert 42 abonnés à Hugleville-en-Caux (en 2024).

Le forage d'Anceaumeville a une capacité de production de 1 200 m³/j. En 2024, 278 682 m³ ont été prélevés (soit 763 m³/j en moyenne). Le captage est à même de répondre aux besoins d'évolution du territoire.

Selon le RPQS de 2024, le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de 100%, mais le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques n'était que de 45%.

A noter : le RPQS de 2024 programme des travaux de renouvellement et de renforcement du réseau sur les communes d'Hugleville-en-Caux, Butot et Anceaumeville, afin d'améliorer la qualité du service d'eau potable à l'usager et les performances environnementales (budget de 268 814 € HT).

Par arrêté préfectoral du 30 juin 2022, une Déclaration d'Utilité Publique a instauré des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour dudit captage. Ces périmètres ne créent pas de servitude sur le territoire communal d'Hugleville-en-Caux.

■ **Bourdainville pour tout le reste du territoire communal**

Le service est assuré par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Yerville, exploité par la société VEOLIA, en vertu d'un contrat de délégation de service public. Il dessert 126 abonnés (en 2022).

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de 2006 limite la capacité de production du forage de Bourdainville à 2 000 m³/j. En 2022, 706 836 m³ ont été prélevés (soit 1 930 m³/j en moyenne). Le captage a vu sa production fortement augmenter entre 2019 et 2020, puis redescendre sous sa capacité nominale.

Le SMAEPA a pour projet de réviser la DUP, qui limite actuellement la capacité de production. Un nouveau champ captant est en effet en cours d'étude dans la commune d'Imbleville, via un groupement de commande avec le SMAEPA de la Région de Doudeville, de Saint-Laurent-en-Caux et de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Selon le RPQS de 2022, le taux de conformité bactériologique est de 100%, mais le taux de conformité physico-chimique n'était que de 78% (non-conformité aux Chloridazone desphényl, Chloridazone méthyl-desphényl, Pesticides totaux et propyzamide).

Des châteaux d'eau sont présents à Bourdainville (100 m³), à Ancrétieville-Saint-Victor (300 m³), à Bourdainville, dans un secteur proche de Yerville au bord de la RD292 (500 m³), ainsi qu'à Saint-Martin-aux-arbres (100 m³). De plus un nouveau réservoir enterré de 1 000 m³ a été mis en service à Bourdainville en 2024.

Au 1^{er} juillet 2024, une nouvelle usine d'eau potable à Bourdainville a été mise en service. Elle traite maintenant les résidus de pesticides et délivre une eau de qualité conforme.

Par arrêté préfectoral du 18 juin 2006, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a instauré des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour dudit captage. Ces périmètres ne créent pas de servitude sur le territoire communal d'Hugleville-en-Caux.

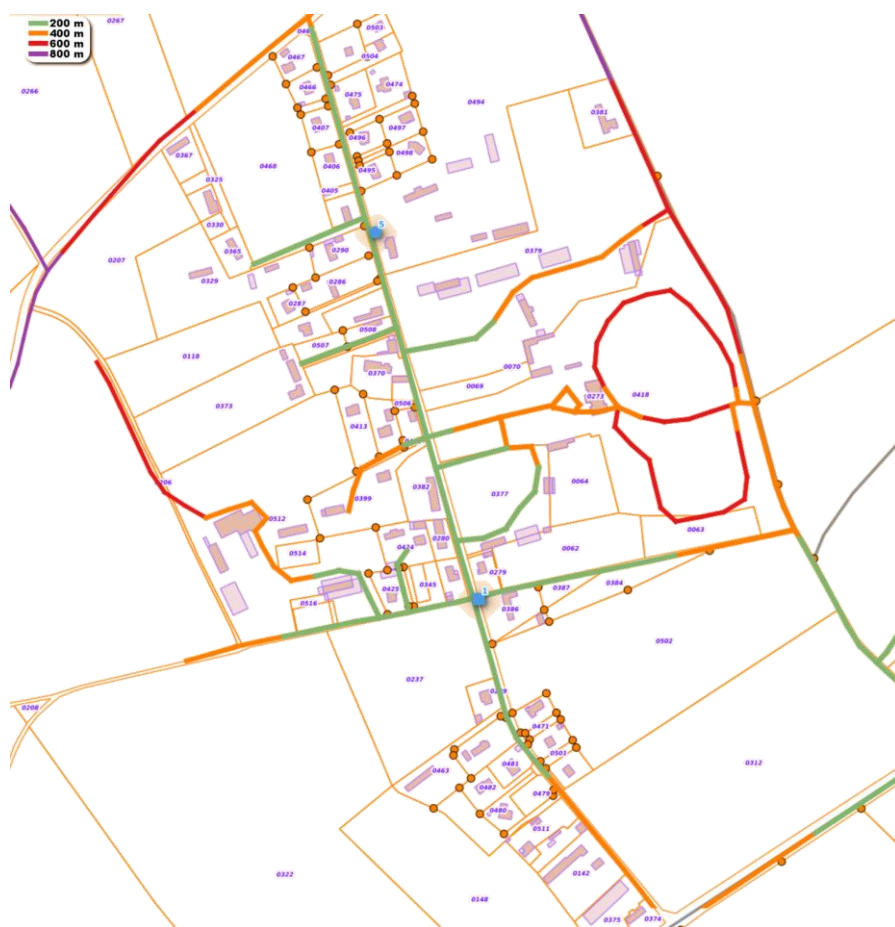


Les plans des réseaux figurent en annexe du PLU.

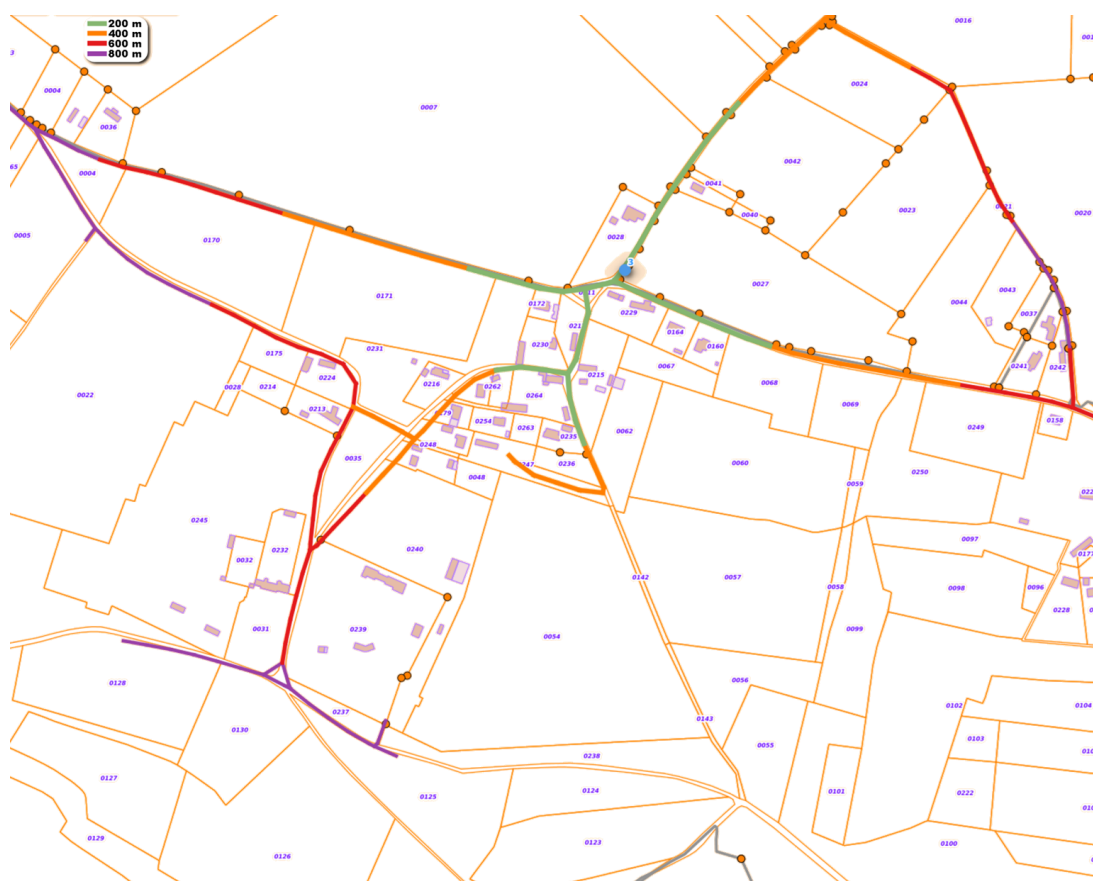
DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Les cartes ci-dessous sont issues de la cartographie des groupements territoriaux et des centres d'incendie et de secours du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

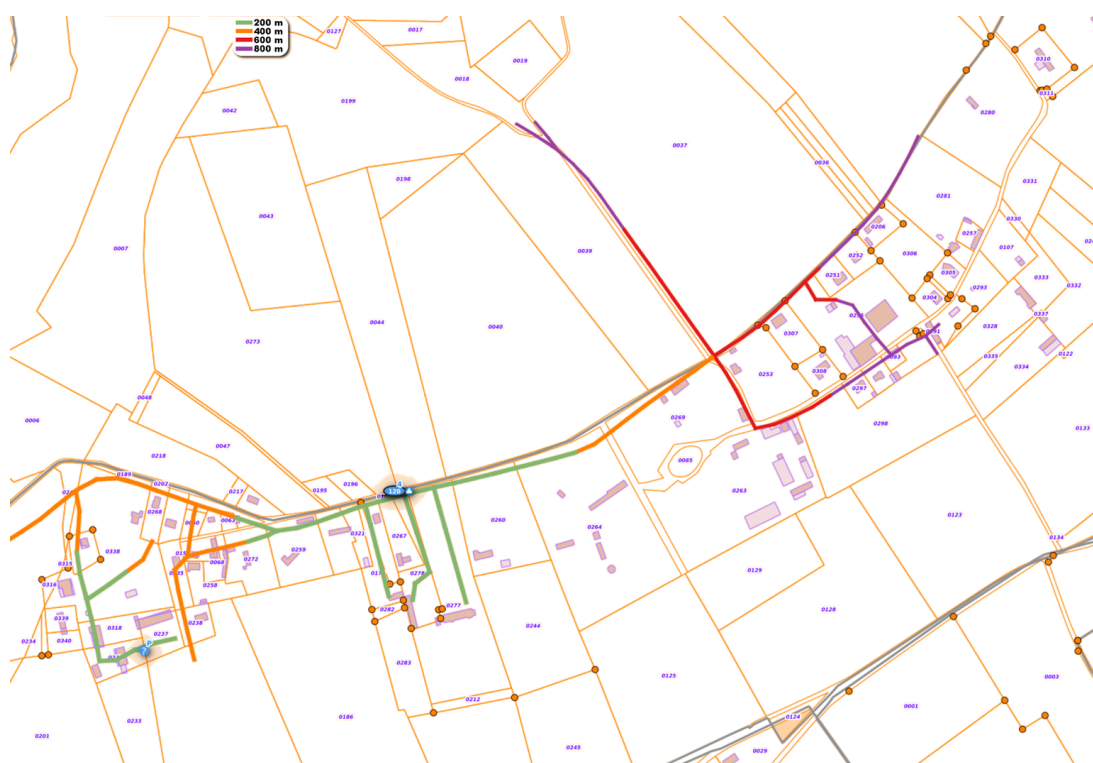
- ❑ Dans le bourg d'Hugleville, la desserte en point d'extinction incendie est bonne, sauf au Fief Moisson où un renforcement devrait être étudié ;
- ❑ La desserte en point d'extinction incendie est bonne au nord de Gretot, mais pas au sud du hameau ;
- ❑ La défense incendie est faible au Vieux Butot ;
- ❑ Dans le village de Grosfy, la desserte en point d'extinction incendie sera à renforcer (seule par partie centrale est actuellement bien desservie).



Cartographie de la défense incendie : le bourg d'Hugleville (source SDIS 76)



Cartographie de la défense incendie : Gretot et le Vieux Butot (source SDIS 76)



Cartographie de la défense incendie : le village de Grosfy (source SDIS 76)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Seul le bourg d'Hugleville est desservi par l'assainissement collectif. Tout le reste du territoire est en assainissement non collectif.

Le service est assuré par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Yerville, exploité par la société VEOLIA en vertu d'un contrat de délégation de service public. Il dessert 37 abonnés (en 2022).

La station d'épuration d'Hugleville-en-Caux / Saint-Ouen-du-Breuil est récente (2019), de type boues activées, avec une capacité de 1 100 EH. Elle dessert actuellement 298 abonnés, et est à même de répondre aux besoins d'évolution du territoire.



Le plan du réseau figure en annexe du PLU.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Seul le bourg d'Hugleville est desservi par l'assainissement collectif. Tout le reste du territoire est en assainissement non collectif.

Le service est assuré par :

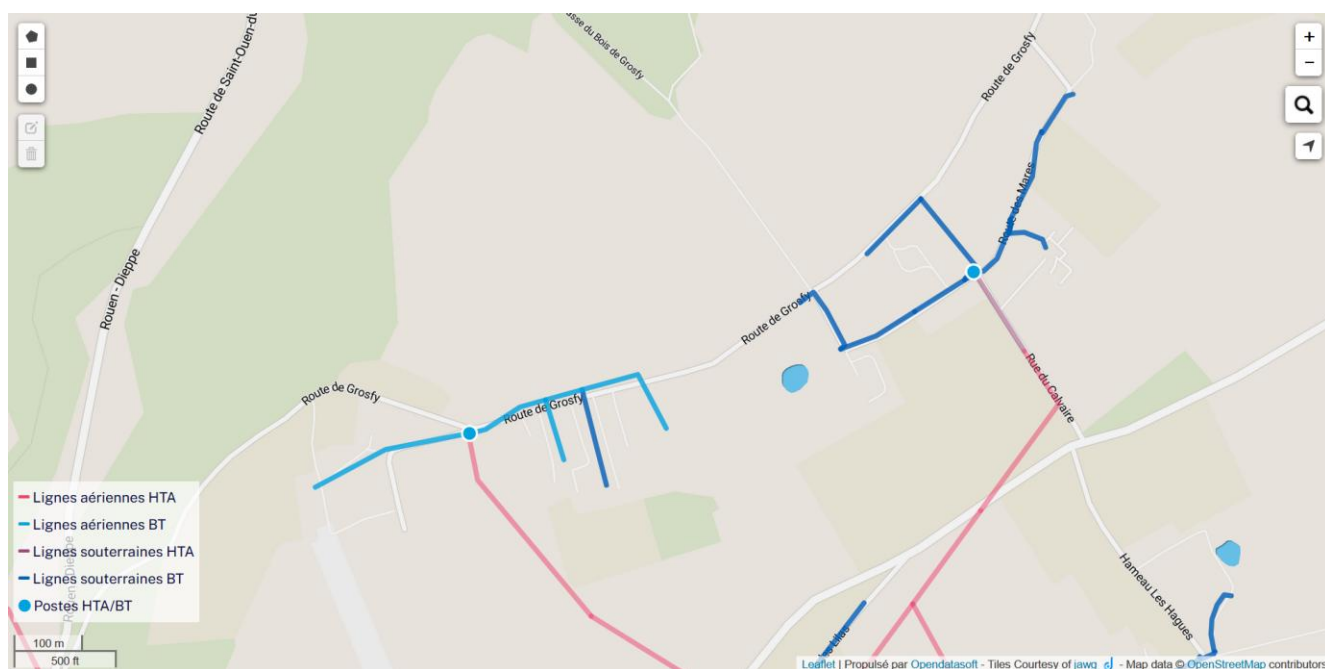
- ❑ Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la région de Sierville (village de Grosfy) ;
- ❑ Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Non Collectif de la Région de Yerville (reste du territoire).

ÉLECTRICITÉ

Les cartes suivantes montrent le réseau électrique, avec les lignes moyennes et basse tension, aériennes ou souterraines.



Réseau électrique dans le bourg d'Hugleville et Gretot (source Enedis)



Réseau électrique dans le village de Grosfy (source Enedis)

TÉLÉCOMMUNICATIONS

La fibre a été déployée à partir de 2020 à Hugleville-en-Caux. Le taux de couverture est de 100%.

En matière de téléphonie mobile, l'ensemble du territoire est couvert en 4G par 4 opérateurs. Seule la vallée (La Piotterie / La Queue de Renard) est moins bien desservie.